

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1254 16 décembre 1948

n° 1254 16

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 décembre 1948

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro

31 décembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1921 relatif à l'organisation générale du personnel des services coloniaux

Vu les besoins du service et la proposition du trésorier-payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le nombre des inscriptions au tableau d'avancement qui, conformément à l'article 23 du décret du 6 août 1921 susvisé, peuvent être portées pour l'an née 1949 dans les grades et classe du per sonnel des trésoreries coloniales en service à la Côte française des Somalis, est fixé comme suit : — pour le grade de payeur de 1re classe. — Nombre : 2; — pour le grade de commis de 1re classe. — Nombre : 1. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.